

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 22 octobre 2021

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

### Séance des 12, 13, 14 et 15 octobre 2021

**2021 PP 98 BSPP** – Modification de contrat n°2 au marché de travaux pour la construction d'une « base instruction » pour les services d'instruction et de logistique de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris 1, avenue Guy Môquet 94460 - VALENTON - Lot 2 : cloisons plâtrerie / faux plafond / menuiseries intérieures / carrelage / faïence / sols souples / peinture.

**M. Nicolas NORDMAN, rapporteur**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu la délibération n° 2019 PP 16 des 1, 2, 3 et 4 avril 2019, par laquelle le conseil de Paris approuve le principe de l'opération et les modalités des travaux pour l'opération de construction d'une base instruction du regroupement des services d'instruction et de logistique de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris 1, avenue Guy Môquet 94460 – VALENTON ;

Vu la délibération n°2019 PP 31, des 8, 9 10 et 11 juillet 2019, par laquelle le conseil de Paris autorise le préfet de police à signer le marché de travaux pour l'opération de construction d'une base instruction du regroupement des services d'instruction et de logistique de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris 1, avenue Guy Môquet 94460 – VALENTON ;

Vu le projet de délibération, en date du 28 septembre 2021, par lequel M. le préfet de police soumet à son approbation l'autorisation de signer la modification de contrat n°3 du marché de travaux pour l'opération construction d'une base instruction du regroupement des services d'instruction et de logistique de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris 1, avenue Guy Môquet 94460 – VALENTON ;

Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres de la Ville de Paris, rendu lors de la séance du 15 septembre 2021 à la passation de cette modification de contrat ;

Sur le rapport présenté par M. Nicolas NORDMAN, au nom de la 3ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Le préfet de police est autorisé à signer la modification de contrat n°2 au marché de travaux n°2019-219 pour la construction d'une base instruction du regroupement des services d'instruction et de logistique de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris 1, avenue Guy Môquet 94460 - VALENTON - Lot 2 : cloisons plâtrerie / faux plafond / menuiseries intérieures / carrelage / faïence / sols souples / peinture.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au budget spécial de la préfecture de police, exercice 2021 et suivants, chapitre 901, article 901-1311, compte nature 2313.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**